|  |
| --- |
| Mucem  **Département des systèmes d’informations** |
| **Règlement de la consultation**  Phase candidatures et offres |
| **Date et heure limites de réception des offres :**  **Lundi 8 décembre 2025 à 17h00** |
| **Prestations et fournitures en vue de la maintenance et de l’évolution des équipements et logiciels de l’infrastructure du réseau et sécurité du système d’information**  **Accord-cadre mono-attributaire comportant une part forfaitaire et une part à commande**  **Procédure adaptée - *art R2123-1 1°du Code de la Commande Publique* Consultation n°: C2025\_DSI04** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **En synthèse :** | | | **Page** |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Objet | **Prestations et fournitures en vue de la maintenance et de l’évolution des équipements et logiciels de l’infrastructure du réseau et sécurité du système d’information** | 4 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Durée du marché | 48 mois | 5 |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | Date prévisionnelle de commencement | vendredi 17 avril 2026 | 5 |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | Visite obligatoire | Oui  Non | *Sans objet* |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Critères de sélection | Critère 1 : Qualité des prestations **(60%)**  Critère 2 : Prix forfaitaire des prestations / prix estimé des prestations **(40%)** | 14 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Procédure | Appel d’offres ouvert | 4 |
| Une image contenant noir, conception  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Négociation possible | Oui  Non | 16 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Délai de validité des offres | 6 mois | 11 |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | Forme | Accord-cadre mono-attributaire comportant une part forfaitaire et une part à commande | 4 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Allotissement | Lot unique | 5 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Tranches | Oui  Non | 5 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Phases | Oui  Non | 5 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | Variante | Oui  Non | 8 |
| Une image contenant noir, obscurité  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. | PSE | Oui  Non | 8 |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | Mode d’échange et de correspondance | Plateforme dématérialisée (**PLACE**) :  https://www.marches-publics.gouv.fr | 6 |

**Sommaire**

[Article 1. Identification de l’acheteur 4](#_Toc213405260)

[Article 2. Objet de la consultation 4](#_Toc213405261)

[Article 3. Procédure de passation 4](#_Toc213405262)

[3.1. Forme du contrat – minimum - maximum 4](#_Toc213405263)

[3.2. Allotissement 4](#_Toc213405264)

[3.3. Durée du marché 5](#_Toc213405265)

[3.4. Tranches et phases 5](#_Toc213405266)

[3.5. Lieu d’exécution 5](#_Toc213405267)

[3.6. Démarche environnementale et sociale 5](#_Toc213405268)

[3.7. Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc213405269)

[Article 4. Dossier de consultation des entreprises (DCE) 6](#_Toc213405270)

[4.1. Retrait des documents de consultation 6](#_Toc213405271)

[4.2. Composition du DCE 6](#_Toc213405272)

[4.3. Modifications de détail au dossier de consultation 7](#_Toc213405273)

[Article 5. Modalités de réponse à la consultation 7](#_Toc213405274)

[5.1. Echanges de questions-réponses 7](#_Toc213405275)

[5.2. Forme juridique des candidats 7](#_Toc213405276)

[5.3. Dates principales de la procédure 8](#_Toc213405277)

[5.4. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) 8](#_Toc213405278)

[5.5. Mode et forme de remise des offres 8](#_Toc213405279)

[5.6. Délai de validité des offres 10](#_Toc213405280)

[Article 6. Présentation des candidatures et des offres 11](#_Toc213405281)

[6.1. Pièces relatives à la CANDIDATURE 11](#_Toc213405282)

[6.2. Pièces relatives à l’OFFRE 12](#_Toc213405283)

[Article 7. Examen des candidatures et des offres 12](#_Toc213405284)

[7.1. Motifs d’exclusion 12](#_Toc213405285)

[7.2. Conformité et complétude des dossiers 12](#_Toc213405286)

[7.3. Examen des candidatures 13](#_Toc213405287)

[7.4. Examen des offres 14](#_Toc213405288)

[Article 8. Négociation 16](#_Toc213405289)

[Article 9. Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché 17](#_Toc213405290)

[Article 10. Voies et délais de recours 19](#_Toc213405291)

# Identification de l’acheteur

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | **Acheteur** | **Etablissement Public Administratif du Musée des Civilisations de l’Europe et de la Méditerranée (Mucem),** créé par décret du 21 février 2013 qui agit pour son propre compte.  Adresse principale :  Adresse postale :  Esplanade du J4 – CS 10351  13213 Marseille  Adresse physique :  1 esplanade Gisèle Halimi 13002 Marseille  **Représenté par** le Président du Mucem (Pierre-Olivier Costa) ou l’Administratrice Générale (Véronique Haché). |

# Objet de la consultation

La présente consultation concerne la mise en place d’un contrat de ayant pour objet des **prestations et fournitures en vue de la maintenance et de l’évolution des équipements et logiciels de l’infrastructure du réseau et sécurité du système d’information**

Le détail des prestations attendues figure dans le CCAP-AE / CCTP.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Classification CPV :**  • objet principal : 72250000-2 (Services de maintenance des systèmes et services d’assistance)  • objets supplémentaires : 72315100-7 (Services d'assistance relative aux réseaux informatiques).et 32424000-1 (Infrastructure de réseau) |

# Procédure de passation

La présente consultation est passée suivant une **PROCEDURE ADAPTEE**, conformément aux dispositions des ***conformément aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique*** du Code de la Commande Publique

## Forme du contrat – minimum - maximum

Accord-cadre mono-attributaire comportant une part forfaitaire (ne nécessitant pas la passation de bons de commandes) et une part à commande pour les prestations listées dans le BPU.

|  |  |
| --- | --- |
| Montant minimum | Montant de la part forfaitaire sur 4 ans (durée ferme du contrat) |
| Montant maximum – part à commande pour 48 mois | 50 000 €TTC |

## Allotissement

Les prestations et fournitures **ne sont pas divisées en lots**. Par conséquent, l’offre présentée par chaque candidat devra porter sur l’ensemble des services et fournitures objet de la consultation.

Les prestations ne sont pas alloties car l’allotissement risquerait de rendre techniquement difficile l’exécution des prestations

## Durée du marché

Le contrat sera conclu pour une **durée ferme de 48 mois** à compter du 17/04/2026.

La notification du contrat, qui devrait intervenir en février 2026, est matérialisée par la réception par le Titulaire de la copie d’une partie des pièces contractuelles.

## Tranches et phases

Il n’est pas prévu de décomposition en tranches, ni en phases.

## Lieu d’exécution

Les principaux lieux d'exécution des prestations sur site du Mucem, objet de la consultation, sont les suivants :

**MUCEM**

Esplanade du J4

7 Promenade Robert Laffont

13002 MARSEILLE

**CCR (Centre de Conservation et de Ressources)**

1, rue Clovis Hugues

13003 Marseille

## Démarche environnementale et sociale

### Démarche environnementale

Il est fait application de l'article ***L.2112-2 du code de la commande publique***, en prévoyant des **conditions d'exécution des prestations** comportant des éléments à caractère environnemental à ***l’article 8.5 du CCAP***.

### Démarche sociale - Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations

Le Mucem a obtenu la double labellisation « diversité » et « égalité ». A cet égard, il souhaite sensibiliser et mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d’achats responsables, en leur rappelant les **interdictions de soumissionner** relatives au **non-respect des politiques d’égalité** entre les femmes et les hommes et aux discriminations.

Ainsi, tout opérateur économique peut se porter candidat à l’attribution d’un marché public, à l’exception des opérateurs économiques placés sous l’effet d’une interdiction de soumissionner en application des **articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique**.

Par ailleurs, la loi n°2014-873, en vigueur depuis le 1er décembre 2014, pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que :

* Ne pourront accéder aux marchés publics les employeurs qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n’auront pas engagé une négociation sur les objectifs d’égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l’entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre
* Sont également exclues de la commande publique, les personnes qui ont fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation pénale définitive pour différentes discriminations énoncées à l’article 225-1 du code pénal, complété par l’article 86 de la loi n°2016-1587 du 18 novembre 2016.

A ce titre, les candidats d’au moins **50 salariés**, devront fournir les documents requis par le Code du travail qui impose la **publication de l’Index de l’égalité professionnelle**, à savoir :

* Une **attestation sur l’honneur** indiquant qu’elles ont bien engagé la négociation annuelle sur l’égalité professionnelle et salariale (article L.2242-1 du Code du travail).
* Une **preuve de la publication de l’index de l’égalité professionnelle** (score global sur 100 points), disponible sur leur site internet ou transmis à l’inspection du travail (DREETS).
* Pour les entreprises concernées, une **copie de l’accord d’entreprise** ou du **plan d’action** relatif à l’égalité professionnelle.

## Modalités essentielles de financement et de paiement

Le contrat sera financé par mobilisation des ressources propres du Mucem.

Les paiements auront lieu trimestriellement (mensuellement à la demande du candidat s’il est une PME), pour les prestations de la part forfaitaire et au fur et à mesure de l’exécution des prestations et/ou la livraison des fournitures pour la part à commande.

Les prestations correspondant à une licence de logiciel (qu’elles soient forfaitaires ou issues de la part à commande) sont payées annuellement à terme à échoir.

Le délai de paiement du titulaire et des éventuels sous-traitants de premier rang est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture conforme, par le Mucem.

Le prix sont :

* **globaux et forfaitaires** pour la part forfaitaire et **unitaires** pour la part à commande du contrat
* **définitifs et révisables** dans les conditions décrites dans ***l’article 10.4.1 du CCAP***.

# Dossier de consultation des entreprises (DCE)

## Retrait des documents de consultation

La consultation fait suite à l’avis d’appel public à concurrence paru :

* sur PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)
* au BOAMP

L’ensemble des documents de la consultation est disponible sur le profil d’acheteur (dit PLACE) du Mucem en accès libre, direct et complet, à l’adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence **C2025\_DSI04**

## Composition du DCE

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

* le présent règlement de la consultation (**RC**)
* lecadre de réponse technique (**CRT**) qui fera partie de l’offre technique du candidat

 le cadre de réponse technique est un document structuré autour des critères d’attribution prédéfinis. Cela permet d’avoir une même base de réponse pour les candidats et de simplifier le travail d’analyse de l’acheteur.

* le cahier des clauses administratives particulières valant acte d’engagement (**CCAP-AE**) et ses annexes :
  + Annexe 1 : décomposition du prix global et forfaitaire (**DPGF**) et bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif (**BPU-DQE**) ;
  + Annexe 2 : demande d’acceptation de sous-traitance et d’agrément des conditions de paiement (**DC4**)
* le cahier des clauses techniques particulières (**CCTP**) et son annexe technique :
* Annexe 1 : Détail du matériel à prendre en compte pour la maintenance de l'existant

|  |  |
| --- | --- |
|  | Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est acceptée.  Les candidats sont tenus de vérifier, dès réception, le contenu du dossier transmis et sa conformité à la liste des pièces fournies. |

## Modifications de détail au dossier de consultation

Le Mucem se réserve le droit d’apporter, au plus tard **6 jours francs** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au DCE. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever quelconque réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par le candidat, la date limite de réception des plis (figurant à ***l’article 5.3 du présent RC***) est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# Modalités de réponse à la consultation

## Echanges de questions-réponses

Les demandes doivent être formulées par écrit directement sur la plateforme du profil d’acheteur du Mucem (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

**Date limite pour poser des questions**: 10 jours francs (réception par l’acheteur) avant la date limite de réception des offres. Le Mucem se réserve le droit de ne plus répondre après cette date si sa réponse risque de créer une situation d’inégalité de traitement entre les candidats.

Les réponses correspondantes seront adressées par écrit à l’ensemble des candidats ayant retiré le DCE sur PLACE dans la mesure où ces derniers auront renseigné une adresse email valide sur PLACE.

## Forme juridique des candidats

**Formes autorisées :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement  Candidat unique |  | Groupement conjoint |  | Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement  Groupement solidaire |

**Mandataire obligatoirement solidaire** :  Oui  Non

**Plusieurs qualités possibles** :  Oui  Non

Les candidats n’ont pas la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d’un ou plusieurs groupements,
* en qualité de membre de plusieurs groupements

|  |  |
| --- | --- |
|  | Un **service de bourse à la cotraitance** est proposé sur le portail « entreprises » du profil acheteur (PLACE), pour faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée.  Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles aux adresses suivantes :   * <https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/outils-esr-2017/place/Bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf> * <https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises> |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Dans le cadre de candidatures groupées (**article R2151-7 du Code de la Commande Publique**), le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. |

## Dates principales de la procédure

**Les offres doivent être transmises au plus tard le** **lundi 8 décembre 2025 à 17 h 00**. Les réponses parvenues après ce délai seront rejetées.

En cas de négociation, une nouvelle offre pourra être demandée aux candidats sélectionnés à participer aux négociations. La date de remise des nouvelles offres sera précisée dans la lettre de négociation.

## Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les variantes et les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) ne sont pas autorisées au titre de la présente consultation. Les candidats sont tenus de répondre à la seule solution de base décrite dans le CCTP.

## Mode et forme de remise des offres

### Remise dématérialisée obligatoire

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Les offres doivent obligatoirement être remises par voie dématérialisée sur le profil d’acheteur (PLACE) utilisé par le Mucem (**[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)**).** |

**Une image contenant Graphique, capture d’écran, clipart, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. Point de vigilance**

Le candidat qui utilise un **autre mode de transmission** (envoi postal, délivrance par coursier d’un pli papier, envoi par mail, etc.) verra sa candidature et son offre **rejetées** sauf si le pli constitue une copie de sauvegarde transmise selon les règles énoncées à ***l’article 5.5.4 du présent RC*** et qu’une offre a parallèlement été déposée sur le profil d’acheteur PLACE.

Les candidatures et offres arrivées même quelques secondes **après** les date et heure limites de réception des offres seront **rejetées**.

La durée du téléchargement varie en fonction du débit et de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Le dépôt des candidatures et des offres transmises par voie électronique donne lieu à un **accusé de réception** mentionnant la date et l'heure de réception.

🡪 Seule la bonne fin de la transmission complète du dossier génère l'accusé de dépôt de pli électronique qui doit intervenir avant la date et l'heure limites fixées dans l'avis de publicité.

|  |
| --- |
| Aussi, il est conseillé de débuter le dépôt de l’offre au minimum **24 heures avant** la date et l’heure limites de réception des offres. |

### Prérequis techniques de transmission par voie dématérialisée

Avant la transmission de ses candidature et offre, sur le site du profil d’acheteur du Mucem, le candidat doit prendre connaissance des prérequis techniques nécessaires. Un **test de configuration** des postes de travail est disponible sur le profil d’acheteur. Il permet d’effectuer une réponse électronique réelle avec des fichiers de test afin de valider le bon fonctionnement du poste de travail.

### Formats de documents recommandés par le Mucem

L’attention du candidat est attirée sur le fait que les fichiers transmis ayant pour extension « .exe » ne seront pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

Les fichiers ayant les extensions suivantes : « .odt », « .doc », « .rtf », «.ods »  « .xls », « .pdf » sont recommandés.

Les fichiers ayant l’extension « .zip » sont acceptés.

### Copie de sauvegarde

Le candidat peut transmettre une **copie de sauvegarde** de son pli (candidature + offre), à condition qu’il parvienne à l’acheteur **dans les délais impartis** pour la réception des offres.

#### Modalités de transmission

Cette copie de sauvegarde peut être transmise :

* sur **support papier** ou sur **support électronique physique** (clé USB, CD-ROM, etc.).

Dans ce cas, elle doit être placée dans une **enveloppe portant les mentions obligatoires** suivantes :

Marché de Prestations et fournitures en vue de la maintenance et de l’évolution des équipements et logiciels de l’infrastructure du réseau et sécurité du système d’information

Procédure d’appel d’offres ouvert

Copie de sauvegarde

NE PAS OUVRIR

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Envoi postal  **Mucem**  **Service des achats**  Esplanade du J4 - CS 10351  13213 Marseille cedex 02 |  | Dépôt contre récépissé  **Mucem**  **Service des achats**  1 esplanade Gisèle Halimi  13002 Marseille  du lundi au vendredi  de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 |

* par voie électronique en recourant :
  + soit à une solution intégrée satisfaisant à l'ensemble des exigences ci-dessous,
  + soit à plusieurs solutions dont la combinaison permet de satisfaire l'ensemble de ces exigences.

Le candidat peut ainsi recourir à une solution lui permettant de s'identifier, d'indiquer le destinataire de son dépôt, d'horodater son pli puis de le mettre en ligne sur une plateforme de stockage sécurisée.

Le dépôt de la copie de sauvegarde électronique doit s'effectuer dans le respect des exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

Dès lors que le pli comporte des **données à caractère personnel**, la plateforme de stockage utilisée par l'opérateur économique respecte les exigences du Règlement Général pour la Protection des Données (ou bénéficier d'un régime de protection équivalent à celui du RGPD si l'hébergement est effectué dans un pays tiers à l'Union Européenne).

En tout état de cause, la solution retenue par l'opérateur garantit la suppression des données dans un délai n'excédant pas celui de la durée de validité des offres de la présente consultation.

Le candidat doit s'assurer que les fichiers transmis **ne comportent pas de virus**.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

#### Modalités d’ouverture

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

* en cas de détection d'un **programme informatique malveillant** dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
* en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon **incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte**, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture du délai de réception des offres.

Pour les copies transmises par voie électronique, si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des **articles R.2184-12 et R.2184-13 du code de la commande publique**. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

### Langue et unité monétaire

Les candidatures et les offres doivent être entièrement :

|  |  |
| --- | --- |
|  | rédigées ou traduites en langue française (traduction assermentée) |
|  | exprimées en euro |

## Délai de validité des offres

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Délai de validité des offres** : **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres. |

En tant que de besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la **prorogation** du délai de validité des offres.

Pour ce faire, il transmet pour accord sa demande à l'ensemble des candidats ou soumissionnaires via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

# Présentation des candidatures et des offres

## Pièces relatives à la CANDIDATURE

|  |  |
| --- | --- |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement  CANDIDATURE | Eléments attestant de la qualité du candidat à présenter une offre :   * L’identification du candidat (unique ou groupement) : **DC1** (commun en cas de groupement) **et DC2** (un pour chaque membre du groupement le cas échéant) **ou DUME** ; * La **déclaration sur l’honneur** de l’article R2143-3 du Code de la Commande publique, justifiant que le candidat n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande publique. Cette déclaration peut être produite dans un document à part ou par la production du DC1 signé.   Eléments d’appréciation de la **capacité économique et financière** du candidat :  Déclaration concernant le CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL du candidat et, le cas échéant, le CHIFFRE D'AFFAIRES DU DOMAINE D'ACTIVITE FAISANT L'OBJET DU MARCHE PUBLIC, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles  Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une ASSURANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS pertinents  Eléments d’appréciation des **capacités professionnelles et techniques** du candidat :  Liste des PRINCIPALES FOURNITURES ET DES PRINCIPAUX SERVICES fournis et effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ou, Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique  Liste des MOYENS TECHNIQUES du candidat: locaux, agences, outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature  Une déclaration indiquant les EFFECTIFS MOYENS ANNUELS du candidat et L'IMPORTANCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT pendant les trois dernières années |

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

* **Appui d’autres opérateurs économiques (**société-mère, filiales, sous-traitants…**)** : le candidat justifie de leurs capacités professionnelles, techniques, économique et financière en fournissant les documents demandés ci-dessus. Le candidat apporte la preuve, par tous moyens, qu’il disposera bien de ces capacités pour l’exécution du marché.
* **Groupement** : l'appréciation des capacités est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

🡪 Le candidat n’est pas tenu de fournir les documents et renseignements que l’acheteur peut obtenir directement par un **système électronique de mise à disposition d'informations** administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## Pièces relatives à l’OFFRE

Chaque candidat doit remettre les éléments suivant dans son offre

|  |  |
| --- | --- |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement  OFFRE | * Le cadre de réponse technique (**CRT**) complété, au format **PDF** permettant d’apprécier l’offre sur le critère qualité et technique   Ce document est annexé au présent RC. Il deviendra contractuel, en cas d’attribution, en tant que pièce de l’offre technique du candidat   * La décomposition du prix global et forfaitaire (**DPGF**) complétée au format **Excel** * Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif (**BPU-DQE**) complétés, au format **Excel** * Le **catalogue des prix publics des fournitures** * Le ou les **DC4** en cas de sous-traitance déclarée avant notification du contrat, au format **PDF** |

🡪 La remise du **CCAP-AE** n’est pas requise au stade du dépôt de l’offre. Sa complétude et sa signature seront exigées du seul attributaire pressenti, à l’issue de la sélection des offres.

# Examen des candidatures et des offres

## Motifs d’exclusion

Le candidat qui se trouve dans l'un des cas nationaux d'**exclusion obligatoire** mentionnés aux [articles L2141‑1 à L2141-5](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703589/#LEGISCTA000037703589) du Code de la Commande publique verra sa candidature et son offre rejetées.

Le candidat qui se trouve dans l’un des cas nationaux d’**exclusion à l’appréciation de l’acheteur** mentionnés aux [articles L2141-7 à L2141-11](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703603/#LEGISCTA000037703603) du Code de la Commande publique en informe l’acheteur et présente, à la demande de ce dernier, ses observations permettant d’établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation n’est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

**Moyens de preuve :**

* Au stade du dépôt de la candidature et de l’offre : déclaration sur l’honneur
* Au stade de l’attribution (attributaire pressenti) : pièces justificatives mentionnées à l’Article 8 du présent RC

## Conformité et complétude des dossiers

L’acheteur procède aux vérifications préalables suivantes :

* Remise du dossier dans les formes et délais imposés par le RC
* Production de l’intégralité des pièces exigées aux articles 6.1 et 6.2 du RC, dans les formes requises.

## Examen des candidatures

L’acheteur vérifie l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, les capacités économiques et financières et les capacités techniques et professionnelles des candidats sur la base des éléments demandés à l’article 6.1 du présent règlement.

|  |
| --- |
| Le cas échéant, l’acheteur peut demander à tous les candidats concernés de compléter le dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.  L’acheteur peut également demander au candidat de compléter ou d’expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus. |

La candidature est déclarée **irrecevable et éliminée** dans l’un des cas suivants :

* Le candidat se trouve dans un cas d'exclusion ;
* Le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l’acheteur ;
* Le candidat ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l’acheteur.

🡪 **L’acheteur se réserve la possibilité d’examiner les candidatures après les offres**. Dans ce cas, l’acheteur vérifie la seule candidature de l’attributaire pressenti et, si ce dernier ne satisfait pas aux conditions requises ou ne peut fournir les justificatifs demandés, le candidat dont l'offre est classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

## Examen des offres

### Critères de sélection

L’offre retenue sera l’**offre, conforme au cahier des charges,** **économiquement la plus avantageuse** appréciée au vue des éléments fournis dans le dossier de réponse, en fonction des critères et selon la pondération ci-dessous :

| **CRITERES ET SOUS-CRITERES** | | **Note max pondérée** | **Méthode de notation** |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Qualité de l'analyse et de compréhension de l'existant** | | **5** | Note de 0 à 5 |
| 1. **Qualité de la maintenance forfaitaire proposée** | | **20** | Note de 0 à 5 |
| **Sous-critères :** | |  |  |
| * 1. Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer la continuité de service *(disponibilité des prestations selon les plages horaires définies)* et capacité de reprise rapide sur incident, processus d’escalade | | *5* | Note de 0 à 5 |
| * 1. Adéquation de la Durée Maximale d'Indisponibilité Annuelle (DMIA) et de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) pour répondre aux besoins du Mucem | | *5* | Note de 0 à 5 |
| * 1. Qualité de la stratégie et des moyens mis en place pour optimiser les différents contrats de support des logiciels et matériels | | *5* | Note de 0 à 5 |
| * 1. Pertinence de la maintenance préventive et corrective | | *5* | Note de 0 à 5 |
| 1. **Qualité des propositions associées au carnet multi-services** *(Assistance à l'utilisation ou la mise en œuvre d'une fonctionnalité sur le système, assistance à la modification de paramètres),* **dont la garantie de temps d’intervention** | | **20** | Note de 0 à 5 |
| 1. **Qualité de gestion de la relation client** | | **10** | Note de 0 à 5 |
| **Sous-critères :** | |  |  |
| * 1. Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer la gestion quotidienne et la relation avec le Mucem (alertes, monitoring, hotline, qualité des procédures, transparence des incidents) | | *4* | Note de 0 à 5 |
| * 1. Pertinence des moyens mis en place pour assurer le suivi de la facturation | | *3* | Note de 0 à 5 |
| * 1. Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer les visites préventives et les mises à jour constructeur | | *3* | Note de 0 à 5 |
| 1. **Qualité et pertinence des moyens mis en œuvre pour les opérations d’évolution** (force de proposition, objectivité) | | **5** | Note de 0 à 5 |
| **TOTAL NOTE TECHNIQUE** | | **60** | Note proportionnelle (1) |
|  |  |  |  |
| **CRITERE FINANCIER** |  |  |  |
| **Montant total du forfait en €HT** | | 30 | Note proportionnelle (2) |
| **Montant total estimation part à commande en €HT (estimation issue du montant total du DQE)** | | 10 | Note proportionnelle (2) |
| **TOTAL NOTE FINANCIERE** | | **40** |  |

### Méthode de notation

**Pour les critères de Qualité technique de l’offre**, chaque critère ou sous-critère est noté suivant le barème ci-après avant pondération :

|  |  |
| --- | --- |
| **5** | **Excellent niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins**  L’information fournie répond parfaitement à la demande, sans tomber dans le surdimensionnement ou la sur-qualité. Elle est personnalisée et offre toutes les garanties concernant le respect des engagements indiqués. Elle est présentée de manière claire, précise et détaillée et offre de nombreux avantages particuliers ou un avantage prépondérant. |
| **4** | **Très bon niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins**  L’information fournie répond précisément et correctement à la demande, offre de nombreuses garanties quant à la bonne exécution des prestations et présente plusieurs avantages particuliers. |
| **3** | **Bon niveau de satisfaction de la demande et/ou des besoins**  L’information fournie répond correctement à la demande en présentant au moins un avantage particulier. |
| **2** | **Satisfaction partielle de la demande et/ou des besoins**  L’information fournie pour le sous-critère répond *a minima* à la demande mais ne présente aucun avantage particulier. |
| **1** | **Insuffisance de la réponse à la demande et/ou aux besoins**  L’information fournie est insuffisante, trop lacunaire et/ou se limite à la fourniture de brochures commerciales ou d’engagements génériques sans apporter une réponse claire et précise à la demande.  Ou bien l’information fournie traduit un sous-dimensionnement ou une sous-qualité manifeste de la réponse par rapport au besoin. |
| **0** | **Absence d’information**  L’information demandée est absente ou sans rapport avec la demande. |

**En cas de note inférieure ou égale à 30 points sur 60 (note éliminatoire) sur le critère de la valeur technique et avant application de la formule d’ajustement de la note définitive (note proportionnelle) et d’une éventuelle négociation (si autorisée), l’offre du candidat sera éliminée et ne sera pas classée.**

**Harmonisation éventuelle de la note attribuée à la qualité technique des prestations :**

Si la meilleure offre sur le critère de qualité technique n’obtient pas le nombre de points maximum sur ce critère, la note maximale lui sera attribuée (60/60), et les autres notes seront ajustées par une formule d’harmonisation, afin que le critère du prix ne soit pas sur-représenté dans la note totale (la note maximale étant forcément 40/40 pour le prix le moins élevé).

*Formule d’harmonisation :*

Note Qualité N = Note Qualité N X 60

meilleure note technique

avant harmonisation

La **note financière** sera attribuée par application de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| Prix le plus bas parmi les offres acceptables | X note financière maximum (NF) |
| Prix proposé |

Dans le cas où des **erreurs purement matérielles** (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

|  |
| --- |
| Lors de l’examen des offres, l’acheteur se réserve la possibilité de se faire communiquer les **décompositions des prix** ayant servi à l’élaboration des prix qu’il estimera nécessaires. |

### Offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont, par principe, éliminées.

Toutefois, l’acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

### Offre anormalement basse

Conformément à la règlementation, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions écrite assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée et déclarée irrégulière par décision motivée.

### Demande de précisions

L'acheteur peut demander au candidat de préciser la teneur de son offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

Cette demande de précisions peut être faite par **écrit** ou par **audition**. Le cas échéant, les modalités de déroulé de l’audition sont précisées dans le courrier d’invitation adressé au candidat.

### Egalité entre plusieurs candidats

Dans le cas où le résultat final ferait apparaître une égalité de notation obtenue par plusieurs entreprises, le contrat sera attribué à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note au critère dont la pondération est la plus élevée.

### Classement

Les offres recevables sont classées par application des critères de sélection des offres et leur pondération définis ci-avant.

# Négociation

À la suite de l’analyse des offres initiales reçues, le Mucem se réserve la possibilité de :

* Soit attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation
* Soit engager une phase de négociations avec les candidats ayant remis une offre initiale

Si le Mucem décide de mettre en œuvre cette négociation, les soumissionnaires pourront être amenés à compléter / optimiser leur offre technique et/ou financière. La négociation sera conduite dans le respect du principe de l’égalité de traitement de tous les candidats. Chaque délai de remise des offres sera identique pour tous les candidats.

Le Mucem se réserve la possibilité de conduire la procédure de négociation en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier, chaque fois en appliquant les critères de jugement des offres définis au présent règlement de consultation.

A l’issue des négociations, les candidats en lice remettront alors leur nouvelle offre dans un délai maximal indiqué lors des échanges.

L’offre finale sera jugée selon les mêmes critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation de la phase offre, le classement final permettant l’attribution du Marché sera établi sur cette base.

A l’issue des réunions de négociation, le Mucem se réserve la possibilité de demander à chacun des candidats un compte-rendu, dans un délai de quarante-huit (48) heures.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les éléments suivants :

* CCAP complété et signé en version originale papier ainsi que l’annexe financière signée
* DC1 complété et signé en version originale papier
* Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l’article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l’Administration
* Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
* Un certificat attestant de la régularité de la situation de l’employeur au regard de l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés, délivré par l’association de gestion du fonds de développement pour l’insertion professionnelle des handicapés
* Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché et toujours en cours de validité, l’acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces pour chacun des sous-traitants.

* L’attestation d’assurance responsabilité civile et/ou décennale

L’attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l’adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser à l’acheteur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d’une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

# Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché

|  |  |
| --- | --- |
| **L’opérateur économique dont l’offre est classée 1ère devra fournir les éléments suivants :** | * **L’attestation sociale** des articles R2143-7 du Code de la Commande Publique et L243-15 du Code de la Sécurité Sociale, datée de moins de 6 mois et attestant qu’il est à jour de ses obligations sociales ; * **Le certificat fiscal** de l’article R2143-7 du Code de la Commande Publique, daté de moins de 6 mois et permettant de justifier de sa régularité fiscale (IR, IS et TVA) ;   Cette attestation peut être obtenue :   * + directement en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA   + auprès du service des impôts pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu * Le cas échéant, un extrait de l’inscription au **RCS** (K ou K bis) ou un extrait d’immatriculation au **RGE** (métiers et artisanat) * Le cas échéant, la **liste nominative des salariés étrangers** employés par le candidat et autres documents demandés aux articles D8254-2 à D8254-5 du Code du travail * Une **attestation de non-recours au travail détaché**, remise également par chaque membre du groupement et par chaque sous-traitant, le cas échéant ; * Son **numéro unique d’identification** permettant à l’acheteur de vérifier que le candidat ne se trouve pas dans l’un des cas d’exclusion mentionnés à l’article L2141-3 du Code de la Commande publique * Si le candidat est en situation de **redressement judiciaire**, la copie du ou des **jugements** prononcés * **L’attestation d’assurance en responsabilité** civile professionnelle en cours de validité   **🡪** En cas de groupement solidaire, l’attestation d’assurance de chaque cotraitant doit couvrir l’ensemble des activités correspondant à l’objet de l’accord-cadre   * Le **CCAP-AE** **daté et signé** électroniquement (avec l’appui d’un certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n°910/2014 « eIDAS ») ou physiquement (version originale papier) * L’**annexe financière datée et signée** |

|  |
| --- |
| À défaut de réception de ces documents dans le délai indiqué dans le courrier, l’offre du candidat sera rejetée, et son élimination prononcée par l’acheteur. |

**Documents déjà transmis par le candidat :**

Le candidat n’est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu’il a **déjà transmis** à l’acheteur dans le cadre d’une précédente consultation, sous réserve que ceux-ci restent **valables**.

🡪 À ce titre, il est conseillé au candidat d’indiquer dans son dossier de candidature :

* la **liste** des documents et renseignements déjà transmis
* ainsi que la **référence** à la procédure correspondante.

**Documents consultables en ligne :**

🡪 Le candidat n’est pas tenu de fournir les documents et renseignements que l’acheteur peut obtenir directement par un **système électronique de mise à disposition d'informations** administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

# Voies et délais de recours

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | Tribunal compétent | **Tribunal administratif de Marseille** | Adresse : 31 rue Jean-François Leca  Téléphone : 04 91 13 48 13  Courriel: [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)  Télérecours : <https://www.telerecours.fr> |
| Une image contenant noir, obscurité  Description générée automatiquement | Voies et  délais de recours | Référé précontractuel | avant la conclusion du marché |
| Référé contractuel | 31 jours à compter de la publication de l’avis d’attribution |
| Recours en contestation  de la validité du contrat | 2 mois à compter de la publication de l’avis d’attribution |